

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BEAUMONT HEDDY-MAX
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	972Z1082 <i>Beaumont Heddy max</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIK MORNE DE ZES Quartier Perou - Rue Fond Cacao 97230 - STE MARIE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S972Z069
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	29/10/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	29/10/2027
----------------------	---------------------------	------------

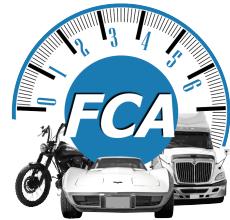
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BEAUMONT HEDDY-MAX



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : ED380RA Catégorie de véhicule : N1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 04/10/2023 N° PV : 25021519

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25020625	13/06/2025	RAS
25020666	18/06/2025	RAS
25020669	20/06/2025	FONCTION 0 - Identification du véhicule - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25020670	20/06/2025	RAS
25020671	20/06/2025	RAS
25020673	20/06/2025	RAS
25020709	25/06/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25020715	26/06/2025	RAS
25020716	26/06/2025	FONCTION 0 - Identification du véhicule - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25020725	28/06/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BEAUMONT HEDDY-MAX



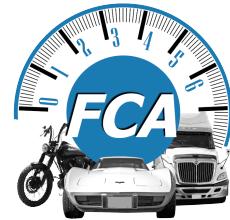
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule 1.2.0.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 0.6.1. Documents d'identification complémentaires : Nature du document d'identification erronée	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BEAUMONT HEDDY-MAX



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BEAUMONT HEDDY-MAX



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.